

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27.05.2019

Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic

Présents : 43 personnes Dont ont le droit de vote : 40 personnes

(Majorité à 18 voix pour les comptes et 21 voix pour

les autres points)

Excusés : Mme et M. Sylvie et Michel Cristin, Mme Sarah

Bachmann, M. Cédric Progin, M. Pierre-Alain Dubey

et M. Ernest Loosli

Scrutatrice : Mme Doris Loosli et M. Karim Hamdani

Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 19

du 10 mai 2019

affichage au pilier publicconvocation par tout-ménage

- sur le site Internet www.gletterens.ch

Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, Secrétaire communale

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2018 Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 62, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

- 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018
- 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2018
- 2.2 Présentation des comptes d'investissements 2018
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Rapport de l'organe de révision
- 3. Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2018
- 4. Approbation d'une demande d'investissement de CHF 110'000.-, pour le changement des fenêtres de l'administration communale et la remise en état de l'ancien local de la poste
- 5. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal
- 6. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
- 7. Présentation du plan financier 2019-2023
- 8. Divers

A 20h10, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2018

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 62, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

M. le Syndic dit qu'un citoyen a demandé la modification suivante : « la question posée sur le financement du recours de la Commune auprès du Tribunal cantonal a été posée par Mme Sarah Bachmann et non par M. Cédric Progin. Cette modification sera apportée au procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé par 39 voix pour, 0 contre et 1 abstention avec remerciements à son auteure.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2018

M. Guinnard, Conseiller communal responsable des finances présente les comptes 2018 et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 62.

2.2 Présentation des comptes d'investissements 2018

M. Sébastien Guinnard présente les comptes d'investissements et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 62.

Question

M. le Syndic répond à un citoyen que les impôts sont facturés en fonction des avis de taxation du canton.

2.3 Rapports de la commission financière

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière présente les rapports de la commission financière. M. Decrauzat explique que la commission financière ne fait pas de contrôle mais se base sur le rapport de l'organe de révision.

M. Decrauzat dit que la Commune devrait installer un système de contrôle interne.

La commission financière propose d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que la commission financière pour son travail.

2.4 Rapport de l'organe de révision

M. le Syndic lit une partie du rapport de l'organe de révision qui a été inséré dans le bulletin d'informations communales n° 62 qui recommande d'approuver les comptes annuels 2018 avec un excédent de dépenses de CHF 81'327.48.

3. Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2018

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 sont approuvés par 33 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale pour la bonne tenue des comptes.

4. Approbation d'une demande d'investissement de CHF 110'000.-, pour le changement des fenêtres de l'administration communale et la remise en état de l'ancien local de la poste

M. Guinnard précise que les travaux concernent également l'isolation des combles et que les fenêtres seront en triple vitrage. Il dit que cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Une question est posée pourquoi est-ce que le bureau communal ne serait pas aménagé au rez-de-chaussée et la classe d'école à l'étage. M. le Syndic répond que cet aménagement a été fait comme présenté pour minimiser les coûts.

M. le Syndic répond que l'accès se fera uniquement par La Poste, le vestiaire vers le bureau communal ne sera pas utilisé par les élèves.

L'approbation d'une demande d'investissement de CHF 110'000.- pour le changement des fenêtres et la remise en état de l'ancien local de la poste est approuvé par 36 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

5. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal

Mme Ansermet explique que les principales modifications sont la dénomination du service du canton ainsi que l'article 6. Ce règlement a été préalablement envoyé au canton pour acceptation.

L'approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal est approuvé par 32 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

6. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Mme Ansermet explique que dorénavant la Commune doit participer aux frais dentaires pour les enfants qui vont à la caravane dentaire mais également chez les dentistes privés.

Mme Ansermet répond qu'il n'y a que les frais de contrôle et de soins dentaires qui seront pris en charge et non les frais orthodontiques.

Mme Ansermet répond que ce barème a été effectué pour les familles à revenus modestes.

L'approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé par 28 voix pour, 9 contre et 3 abstentions.

7. Présentation du plan financier 2019-2023

M. Guinnard présente le plan financier des comptes de fonctionnement qui est un résumé des dicastères pour les années 2019 à 2023. Il relève que l'année 2019 reprend le budget qui a été effectué. A partir de 2022, il y a une hausse assez importante qui sera due en partie par les coûts pour le nouveau CO et les frais pour les EMS.

Compt	te de fonctionnement par nature					
Compt	te Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
3	Charges	5'349'943.00	5'444'404.00	5'508'663.00	5'667'980.00	5'725'905.00
30	Charges de personnel	738'100.00	750'100.00	763'600.00	776'100.00	788'600.00
31	Biens, services et marchandises	763'100.00	783'340.00	766'854.00	775'368.00	767'382.00
32	Intérêts passifs	82'500.00	88'500.00	93'500.00	88'500.00	83'500.00
33	Amortissements	261'357.00	261'357.00	261'357.00	261'357.00	261'357.00
35	Dédomagements à des collectivités publiques	2'489'403.00	2'529'050.00	2'573'795.00	2'699'598.00	2'744'009.00
36	Subventions accordées	312'726.00	329'300.00	346'800.00	364'300.00	378'300.00
38	Attributions aux financements spéciaux	45'400.00	45'400.00	45'400.00	45'400.00	45'400.00
39	Imputations internes	657'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00
4	Revenus	5'195'523.00	5'325'577.00	5'380'577.00	5'431'577.00	5'488'577.00
40	Impôts	2'485'000.00	2'570'000.00	2'625'000.00	2'675'000.00	2'730'000.00
42	Revenus des biens	431'100.00	422'320.00	422'320.00	422'320.00	422'320.00
43	Contributions	1'374'960.00	1'427'500.00	1'426'500.00	1'426'500.00	1'427'500.00
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation	79'700.00	81'000.00	82'000.00	83'000.00	84'000.00
46	Subventions acquises	167'406.00	167'400.00	167'400.00	167'400.00	167'400.00
49	Imputations internes	657'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00	657'357.00
	Résultat	-154'420.00	-118'827.00	-128'086.00	-236'403.00	-237'328.00

Il présente également un tableau des investissements, soit :

Compte de	es investissements						
Compte	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
0	ADMINISTRATION	0	60'000	0	0	0	60'000
02050300	Mobilier, machine, luminaire	0	60'000	0	0	0	60'000
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	340'000	410'000	10'000	410'000	310'000	1'480'000
62050100	Rénovation de routes	250'000	400'000	0	220'000	0	870'000
66	Port	90'000	10'000	10'000	190'000	310'000	610'000
66050000	Remboursement droit de boucle	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	500'000
66050900	Entretien chemin et berge	0	0	0	180'000	0	180'000
66050903	Réfection passerelle	0	0	0	0	300'000	300'000
66050904	Electricité	80'000	0	0	0	0	80'000
66060000	Facturation droit de boucle	90'000-	90'000-	90'000-	90'000-	90'000-	450'000-
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	35'000-	35'000-	35'000-	35'000-	35'000-	175'000-
70061000	Taxes de raccordement eau potable	20'000-	20'000-	20'000-	20'000-	20'000-	100'000-
71061000	Taxes de raccordement eaux usées	15'000-	15'000-	15'000-	15'000-	15'000-	75'000-
9	FINANCES ET IMPOTS	110'000	100'000	500'000	150'000	600'000	1'460'000
94350303	Rénovation restaurant	0	0	0	0	600'000	600'000
94350305	Rénovation bâtiment communal	110'000	100'000	0	0	0	210'000
94350306	Rénovation bâtiment Denner	0	0	500'000	0	0	500'000
94350309	Rénovation église	0	0	0	150'000	0	150'000
Total		415'000	535'000	475'000	525'000	875'000	2'825'000

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière, indique que la commission financière a analysé le plan financier et rappelle qu'il n'est pas voté en Assemblée.

Question

Un citoyen demande pourquoi le Conseil communal est-il pessimiste dans les estimations des rentrées fiscales dans le plan financier présenté.

Il est répondu que les revenus des impôts ont été vus prudemment car il y a beaucoup de fluctuation dans les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation et les impôts à la source entre autre.

8. Divers

PAL – Plan d'aménagement local

M. le Syndic informe que le Tribunal cantonal a refusé les recours de la Commune et du propriétaire concernant la parcelle RF 85. Le Tribunal cantonal a accepté le recours concernant la parcelle RF 24.

Le propriétaire va faire recours au Tribunal fédéral et déposer auprès de la commission cantonale d'expropriation une demande d'indemnisation envers la Commune pour le changement d'affectation de la zone qui passera en zone agricole en lieu et place de la zone d'intérêt générale. Cette demande d'indemnisation devra d'abord attendre la décision du Tribunal fédéral. Le montant demandé est d'env. CHF 7'400'000.-.

Arrêt de bus Fin de Gros-Bois

M. le Syndic explique que le canton a bloqué toutes les demandes d'arrêt de bus car il y a un problème de hauteur de trottoir.

Route des Champs Allemands

M. le Syndic dit que le tapis final sera effectué prochainement. Les propriétaires seront avertis lorsque la route sera fermée.

Règlement de l'eau potable et épuration

M. le Syndic dit que les règlements ont été envoyés au canton pour contrôle. Ils seront présentés lors de l'Assemblée de décembre.

Règlement sur la déchetterie

Le règlement sur la déchetterie va également être modifié et devrait être également présenté lors de l'Assemblée de décembre.

Fête nationale

M. le Syndic a le plaisir d'informer que la Fête nationale sera célébrée avec deux invités de marque. En effet, la Commune aura l'honneur d'accueillir Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin et le Préfet de la Broye, Monsieur Nicolas Kilchoer.

Questions

Un citoyen demande si une interdiction d'aller sur les pontons du port pourrait être installée.

M. Hamdani est à la recherche d'une personne pour réaliser le graphisme de la gazette communale. Toute personne intéressée est invitée à le contacter.

Un citoyen demande quand le chemin du Martalet sera refait car il est en très mauvais état.

M. le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents d'avoir assisté à cette Assemblée. M. le Syndic remercie également ses collègues du Conseil communal, la secrétaire communale, les employés communaux de voirie et du port et de l'administration pour tout le travail fourni ainsi que particulièrement Mme Bornand pour le travail effectué pour que les comptes soient acceptés sans réserve par la fiduciaire.

M. le Syndic invite les citoyens à prendre le traditionnel verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 21h10.

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé en séance de Conseil communal le 4 juin 2019.